

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D003

Mise à disposition de locaux, sis 1 Place de l'Eglise à une Infirmière libérale - Mme Julie TATIN

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/077 en date du 3 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et notamment l'attribution de la conclusion du louage de choses,

Vu la fin de la mise à disposition des locaux sis 1 Place de l'Eglise au Centre de soins de Mme FLORICOURT Ines - infirmière libérale de Marçon à compter du 1^{er} avril 2023,

Vu la demande de Mme Julie TATIN de louer les locaux annexe de la mairie, sis au 1 Place de l'Eglise pour exercer son activité d'infirmière libérale,

Considérant la nécessité d'assurer un service infirmier sur la Commune,

DECIDE

Article 1 : La Commune met à disposition de Mme Julie TATIN le bien immobilier situé dans les locaux annexe de la Mairie sis « 1 place de l'Eglise » pour l'exercice de l'activité « Infirmière libérale », comprenant :

- un hall d'entrée (salle d'attente)
- un local
- un sanitaire

Article 2 : La durée de la mise à disposition est fixée du 1^{er} avril 2023 au 31 août 2024.

Article 3 : Mme Julie TATIN versera un loyer de cinquante euros (50 €) mensuels à la Commune au titre de la mise à disposition mentionnée à l'article 1 de la présente décision.

Article 4 : Une convention de mise à disposition de locaux pour l'activité de soins infirmiers sera conclue entre la Commune et Mme Julie TATIN

Article 5 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal.

Fait à Marçon, le 31/03/2023

Le Maire,

Monique TROTIN

